

SOHO - Tarif Socio-hôtelier Procédure tarifaire 2021

Direction de l'hébergement et
l'accompagnement (DIRHEB)

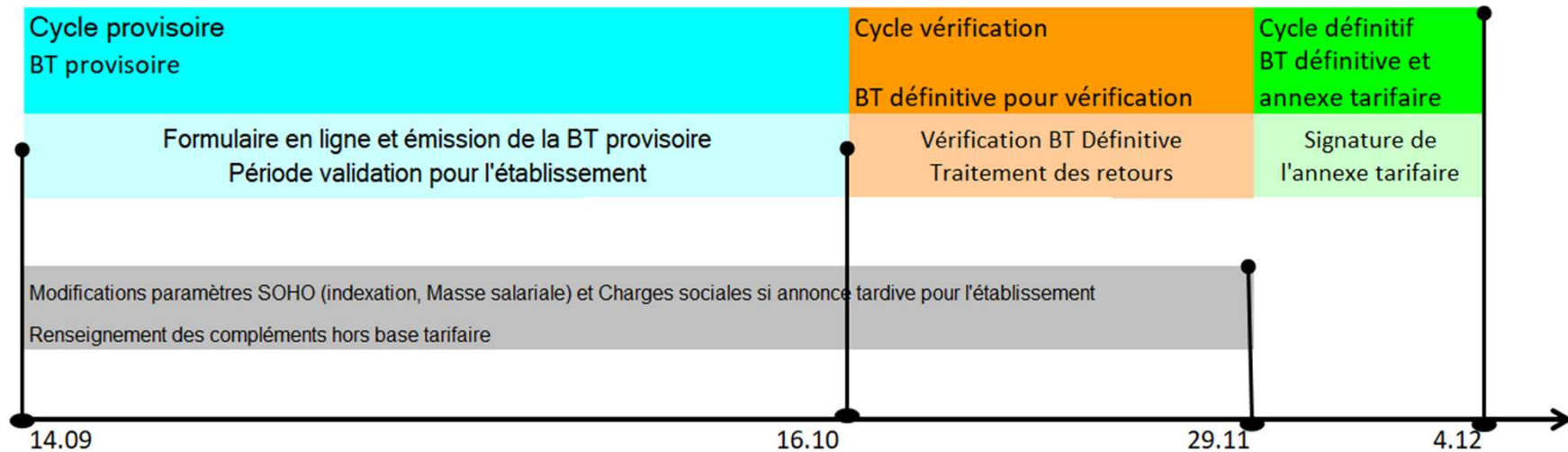
DGCS

15.09.2020 / 22.09.2020 / 01.10.2020

Plan

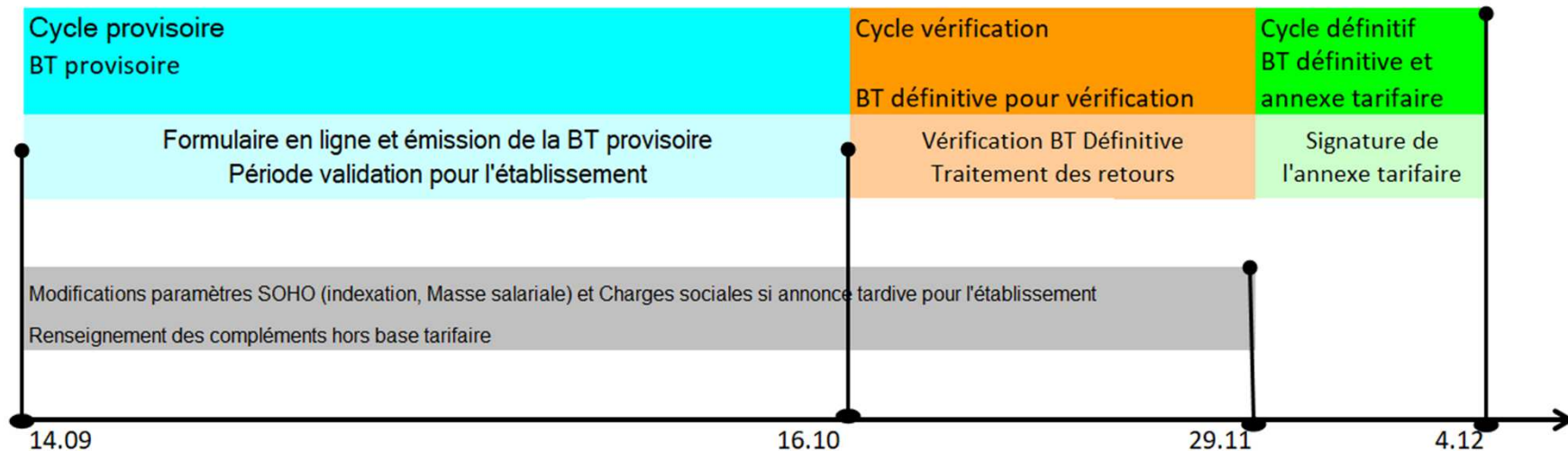
- Déroulement et calendrier
- Support métier et technique: vos interlocuteurs
- Procédure tarifaire: les cycles
- Précisions: Charges sociales
- Précisions: Compléments (hors) base tarifaire
- Portail: Outil tarifaire

Déroulement et calendrier: Cycle provisoire



- | | | |
|-------------------|---|----------------|
| Le 14.09 | Lancement de la procédure tarifaire 2021 et ouverture de l'outil aux établissements | DIRHEB/FHVi |
| Du 14.09 au 16.10 | Information à renseigner par les EMS/EPSM/HNM/PPS/Division C dans le formulaire en ligne | Etablissements |
| Le 16.10 | Fin du cycle provisoire.
Le formulaire en ligne figé, les données transmises sont considérées validées par l'établissement | |

Déroulement et calendrier: Cycle de vérification



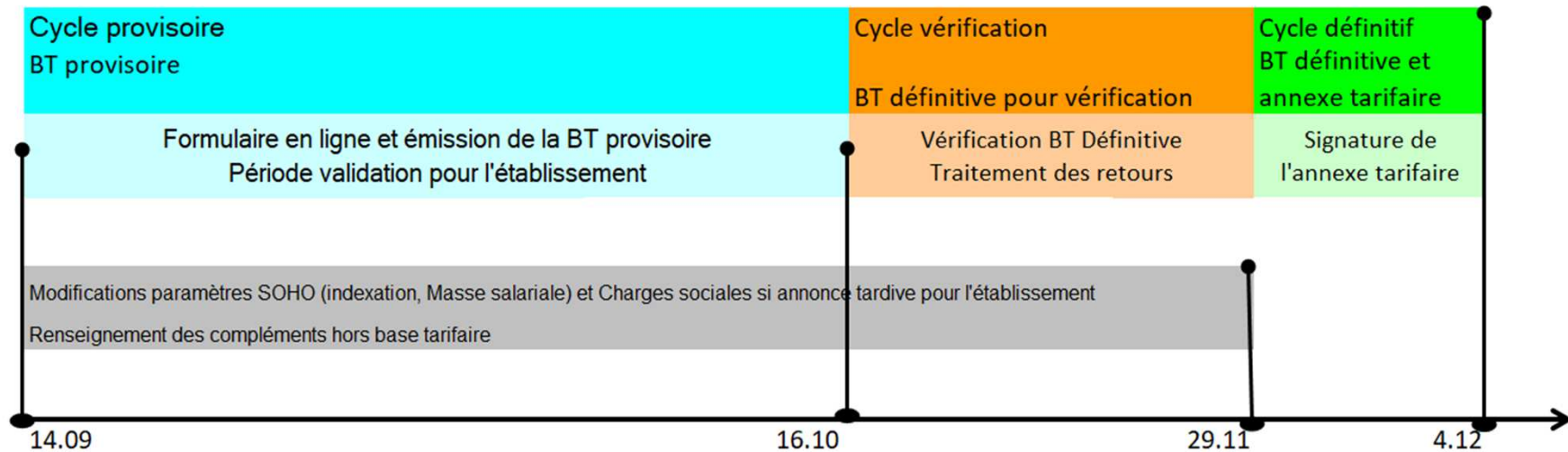
dès 16.10 Cycle de vérification

Dans les 2 semaines La DIRHEB procède aux modification des paramètres SOHO:
(traitement annonces tardives ch. sociales, indexation et masse salariale, tout autre changement du standard s'il y a lieu
Envoi BT définitive pour vérification et lettre d'accompagnement

DIRHEB / Etablissements

29.11 Fin de la période de vérification pour les retours des établissements
Traitement des retours (mail réponse + correction dans cycle vérification)

Déroulement et calendrier: Cycle définitif



30.11	Cycle définitif Envoi BT définitive avec l'annexe tarifaire pour signature	DIRHEB/FHVi
	Signature de l'annexe tarifaire	Etablissements
04.12	Délai pour retour annexes signées	DIRHEB
07.12	Envoi des tarifs 2020 à la CCAVS et fermeture de la procédure SOHO	DIRHEB

Support métier et technique: Vos interlocuteurs

Adresse mail: soho@vd.ch

Par téléphone (selon liste)

Pour le Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé

Olivier Paley (021 316 52 50), Elena Bragagnini Borloz (021 316 50 26)



Pour le Pôle Psychiatrie et addictions

Anne Rochat Brissot (021 316 52 69) , Geneviève Stucki (021 316 55 97)

Questions relatives aux **aspects infrastructure** (forfaits mobiliers et immobiliers, simulations relatives aux projets de construction

Sophie Huot (021 316 51 57) , Unité construction

Jaime Company, jaime.company@vd.ch (dossier architectural: Fichier des surfaces et plans couleurs)

Questions techniques: Olivier Fremont, olivier.fremont@fhvi.ch, (079 821 39 35)

Procédure tarifaire: Cycle provisoire

- Les institutions doivent remplir le formulaire en ligne et peuvent générer leur base tarifaire provisoire.
- Cette période vous permet de:
 - corriger vos valeurs pour les champs éditables par les institutions (charges sociales, etc.)
 - transmettre votre nouvelle certification qualité si elle a été renouvelée cette année (justificatif nécessaire)
 - Transmettre les informations relatives aux démarches de sécurité au travail (MSST) (justificatif nécessaire dès la mise en place, dès changement de solution-clé ou changement de personne responsable)
 - Transmettre le montant de votre impôt foncier (facture requise)

Procédure tarifaire: Cycle vérification

- La DIRHEB envoie votre **base tarifaire pour vérification** (env. deux semaines après la fermeture du formulaire en ligne (dès le 2.11))
- Durant ce cycle, possibilité d'annoncer les adaptations de charges sociales patronales tardives (ces modifications doivent être dûment motivées pour être acceptées)
- Délai au 29.11 pour vérifier les documents relatifs aux données prises en considération

Procédure tarifaire: Cycle définitif

- Envoi de la base tarifaire définitive et annexe tarifaire pour signature.
- Il est impératif de renvoyer les documents dans les délais:
 - tarifs 2021 doivent être envoyés à la Caisse Cantonale vaudoise de Compensation AVS (CCVD) (adaptation des PC pour le versement de janvier)
 - Mise à jour des aides individuelles (DIRHEB)

Précisions: Charges sociales

- Charges sociales
 - Les annonces tardives de modifications de charges sociales patronales dûment motivées sont acceptées seulement jusqu'au 27.11
 - Celles annoncées après cette date ne pourront pas être prises en considération dans le tarif 2021
 - La marge de tolérance des charges patronales pour le tarif 2021 est de 1 point de pourcent (en vigueur depuis le 01.01.2020)
(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/sante_social/ems/fichiers_pdf/2018_1121_LT_marge_de_tol%C3%A9rance_TCS_2019-2010.pdf)

Précisions: Compléments (hors) base tarifaire

- Pôle de psychiatrie et addictions (EPSM & PPS)
Les compléments de dotation et de qualification pour l'accompagnement socio-éducatif accordés aux EPSM (mesures 1 à 4) sont intégrés dans la base tarifaire dès 2021 (adaptation de la variante PA) - *(dans le tarif 2020, ils étaient traités en complément **hors** base tarifaire)*
- Demandes complémentaires
Seuls les demandes relatives aux **certifications qualité et sécurité au travail** et à l'adaptation de **l'impôt foncier 2020** (justificatif de la facture obligatoire) peuvent être annoncés à l'adresse suivante soho@vd.ch d'ici au 16.10
- Compléments hors base tarifaire
Les autres compléments hors base tarifaire accordés en 2021 feront l'objet d'une analyse par les pôles et l'unité de construction (ex. fonds mobilier et immobilier)

Portail: Outil tarifaire

- **Accès au formulaire en ligne**

<https://connect.fhv.ch/vdsash>

- Les utilisateurs conservent leur accès d'une procédure à l'autre (pas de renvoi automatiquement avant l'ouverture)
- Les demandes de renvoi de mot de passe doivent être adressées par courrier à helpdesk@fhvi.ch.
- Les changements d'accès (création, suppression et édition) nécessitent de remplir le formulaire d'accès PHMS à disposition sur le site internet, page www.vd.ch/soho.
 - A noter que l'accès est nominatif et le formulaire doit être signé par la direction de l'établissement.

Portail: Outil tarifaire

- **Contenu du formulaire: 5 onglets**

Données établissement	Regroupe les informations que vous pourrez modifier et/ou compléter jusqu'à la date de fermeture du cycle provisoire (16.10)
Données d'infrastructure	Vous êtes invités à valider les informations existantes. Advenant des erreurs ou annonce de changement, vous devez remplir le formulaire d'annonce de modification de l'Unité Constructions qui se trouve sur notre site internet : www.vd.ch/construction et de le retourner à uco.dgcs@vd.ch
Paramètres	Il vous permet de prendre connaissance des informations générales de paramétrage et des montants utilisés pour les différents fonds et réseaux
Compléments BT	Il vous permet de visualiser les éventuels ajustements de charges sociales intégrés à votre base tarifaire ainsi que les compléments et frais généraux (démarche MSST, démarche qualité, frais d'énergie et eau, impôt foncier).
Compléments hors BT	Il concerne les données hors base tarifaire. Il est actuellement vide et sera complété, cas échéant, dans le courant de la procédure.

Vos questions?

- Directement par mail soho@vd.ch ou vos interlocuteurs pôles et unité de construction
- Documentation et FAQ sur: www.vd.ch/soho



Merci pour votre attention

